



Les enjeux de la formation B / AAC ou CS sur boîte automatique :

- **Définition :**

Lorsqu'il s'inscrit en auto-école pour une formation B / AAC ou CS, le candidat au permis de conduire peut choisir de passer l'épreuve de conduite dans une voiture équipée d'une boîte automatique (permis BEA). Ce type de véhicule permet à un automobiliste de ne pas avoir à passer les vitesses manuellement pendant la conduite. Le véhicule n'a donc pas de pédale d'embrayage.

- **Les formalités et inscription :**

Elles sont identiques que pour les formations traditionnelles. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la durée minimale de conduite en auto-école est réduite. A partir de cette date, le candidat peut passer l'épreuve après un minimum de 13 heures de conduite, contre 20 heures auparavant (idem pour les AAC). Cependant, ce seuil reste fixé à 20 heures pour les permis passés sur une boîte de vitesse manuelle.

- **Le coût :**

Conséquence logique de la réduction du nombre d'heures minimal pour se présenter au permis automatique : la formation coûte en moyenne moins chère que celle applicable au permis en boîte manuelle, puisque moins d'heures de formation sont nécessaires. Un candidat peut donc potentiellement économiser plusieurs centaines d'euros correspondant aux heures de formation en moins à suivre. Il faut toutefois rappeler qu'à l'achat, une voiture automatique coûte en moyenne plus cher qu'une voiture classique et donc l'heure de formation est plus chère que sur boîte manuelle.

- **L'examen :**

L'examen pratique du permis de conduire se déroulera ensuite sur une voiture avec une boîte automatique. Cette particularité mise à part, le déroulement des épreuves du permis suit les mêmes règles qu'en cas de formule « classique ».

- **Le permis et la circulation :**

Naturellement, en cas de réussite à l'examen, le titulaire du permis B ne pourra conduire que des voitures dotées d'un embrayage automatique ou d'un changement de vitesse automatique. Il ne pourra donc pas conduire ou louer des véhicules équipés d'une boîte de vitesse manuelle, son permis de conduire portant une mention (le code B78) indiquant que ce document n'est valable que pour les voitures automatiques. A l'inverse, les titulaire d'un permis B « normal » peuvent conduire aussi bien les voitures équipées d'une boîte manuelle que celles équipées d'une boîte automatique.

- **Conduire sur boîte manuelle :**

Toutefois, la réglementation offre aux titulaires du BEA la possibilité de conduire une voiture avec changement de vitesses manuel. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ils peuvent suivre une formation dispensée en auto-école qui leur permet de conduire les voitures équipées d'une boîte manuelle. Une obligation de passage devant un inspecteur du permis de conduire est néanmoins conservée pour les conducteurs ayant passé le BEA pour des raisons médicales.

PARCOURS DE FORMATION AUTO :

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

Parcours théorique :

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite. Les cours intégrant la totalité des thèmes du programme sont répartis sur des séances de 1 heure. Cette formation est dispensée en présentiel par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

Parcours pratique :

Si vous avez choisi dès le début de formation l'option « BVA » vous commencerez votre apprentissage directement sur notre véhicule boîte automatique. Pendant ce minimum de 13 heures de leçons de conduite en voiture. Vous reprendrez les différents points des 4 compétences du livret d'apprentissage. Votre montée en compétence vous permettra de découvrir les effets dégradés du système « système homme véhicule environnement organisation ». Vous serez amené à circuler en agglomération, en rase campagne, sur voies rapides, la nuit, pendant les intempéries.

Des cours théoriques sur les grands thèmes de sécurité routière vous seront proposés. Ces cours théoriques d'une durée de 1 heure, vous permettront de comprendre les risques liés à la conduite dans différentes conditions. L'alcool, la vitesse, les distracteurs. Vous pourrez découvrir les questions de vérifications de l'épreuve pratique sur des séances de 1 HEURE 30.

Une formation sur le thème de « protéger alerter secourir » vous sera proposée pour que vous puissiez connaître les bons gestes. Cela vous permettra de répondre facilement aux questions prévues lors de l'épreuve pratique.